

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 30/06/2014

Réception par le Prefet : 30/06/2014

Publication : 02/07/2014



# Conseil Général Haut-Rhin

## Extrait des délibérations du Conseil Général

Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

N° CG-2014-3-1-2

Séance du mercredi 25 juin 2014

### COMPTE ADMINISTRATIF 2013

Le Conseil Général,

- VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Général,
- VU l'article L 1612-12 du C.G.C.T. relatif à l'arrêté des comptes,
- VU la délibération N° CG-2012-6-1-8 du 6 décembre 2012 relative au projet de budget primitif 2013,
- VU la délibération N° CG-2013-3-1-10 du 21 juin 2013 relative à la décision modificative n°1 de l'exercice 2013,
- VU la délibération N° CG-2013-4-1-1 du 18 octobre 2013 relative à la décision modificative n°2 de l'exercice 2013,
- VU la délibération N° CG-2013-5-1-2 du 5 décembre 2013 relative à la décision modificative n°3 de l'exercice 2013,
- VU l'avis de la Commission des Finances, du Budget et du Protocole en date du 5 juin 2014,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

#### APRES EN AVOIR DELIBERE

arrête le compte administratif 2013, détaillé selon le tableau annexé, qui dégage **un excédent global de 57 051 805,26 €** dont 56 370 632,21 € pour le budget principal (montant figurant sur le compte de gestion) et 681 173,05 € pour le budget annexe de la Cité de l'Enfance approuve les états annexes :

- ✓ des subventions d'équipement et fonds de concours versés,
- ✓ des autorisations de programme et crédits de paiement,
- ✓ du personnel permanent et la liste des emplois pour lesquels un logement de fonction est attribué gratuitement,

- ✓ des biens immeubles,
- ✓ des acquisitions et cessions immobilières,
- ✓ des amortissements : méthode utilisée
- ✓ des droits, actions, titres de rentes et legs,
- ✓ de la dette départementale,
- ✓ des prêts et créances,
- ✓ des garanties d'emprunts,
- ✓ des restes à réaliser 2013
- ✓ des provisions constituées.

✦ donne acte au Président du Conseil Général de la communication des données synthétiques prévues par les lois et règlements et constituant l'annexe consolidée de la comptabilité départementale.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'C. Buttner', written over a horizontal line.

Charles BUTTNER

Adopté

2 voix contre : Pierre FREYBURGER et Jo SPIEGEL

2 abstentions : Michel HABIB et Gilbert BUTTAZZONI

Monsieur le Président est sorti de la salle de l'Assemblée  
et ne participe pas au vote

## COMPTE ADMINISTRATIF 2013

### ANNEXE à la Délibération

	Budget principal	Budget annexe	Balance globale
<b>Dépenses</b>			
Fonctionnement	634 321 665,80	3 570 797,80	637 892 463,60
Investissement	318 130 802,46	71 730,47	318 202 532,93
<b>Recettes</b>			
Fonctionnement	710 501 610,48	3 764 583,98	714 266 194,46
Investissement	298 321 489,99	559 117,34	298 880 607,33
<b>* Excédent brut cumulé</b>	56 370 632,21	681 173,05	57 051 805,26

Le compte administratif 2013 qui retrace l'exécution budgétaire du Budget principal est présenté toutes taxes comprises, y compris les dépenses et recettes du Laboratoire Vétérinaire Départemental. Cependant, les écritures passées dans ce cadre doivent être prises en charge hors taxes. Ainsi, les montants repris ci-dessus et retenus pour la constatation du résultat.